



Communiqué, le 30 mai 2022

Crime du chlordécone : la non-réaction du gouvernement est inadmissible !

Une manifestation regroupant 1.500 personnes, citoyen.nes, syndicats, associations et partis politiques a eu lieu dans les rues du Lamentin ce samedi 28 mai 2022 pour envoyer un message fort au gouvernement.

La population était dans la rue pour contester un probable non-lieu que pourrait rendre la justice dans l'instruction des plaintes contre l'empoisonnement au chlordécone des Antilles française, ce pesticide très dangereux et nocif pour la santé.

Une situation inadmissible pour la population antillaise qui se bat et lutte depuis des décennies afin que les gouvernements successifs reconnaissent leurs responsabilités dans ce dossier et prennent des mesures concrètes pour que cesse cet interminable scandale sanitaire qui n'a que trop duré.

Le chlordécone est un pesticide coriace non biodégradable qui n'est pas près de disparaître. Les antillaises font face à un désastre sanitaire depuis de très nombreuses années. En effet, malgré des plaintes déposées en 2006 sur des faits qui se sont produits entre 1972 et 1993, plus de 90 % de la population actuelle est toujours exposée aux contaminations contenues dans les sols et la mer aujourd'hui encore et ce pour des siècles. Cette inertie de la part du gouvernement est inadmissible. Il est à préciser que ce pesticide extrêmement nocif n'a plus été utilisé aux États-Unis dès 1976 et entre 1981 et 1993, il n'a été utilisé que pour la banane aux Antilles !

La contamination au chlordécone est catastrophique. Celui-ci pénètre dans le sang, générant ainsi des maladies telles que des cancers, et plus grave, des décès. Le gouvernement ne peut plus fermer les yeux. Il se doit de réagir et de prendre toutes les mesures nécessaires en commençant par répondre aux revendications et demandes de la population antillaise de voir condamner les coupables de cet empoisonnement. Un non-lieu serait inimaginable.

En soutien aux Antilles, nos organisations : la Fédération Syndicale Unitaire, la Fondation Copernic, la Confédération Paysanne, ATTAC France, la Confédération Générale du Travail et l'Union syndicale Solidaires ont sollicité par courriel une audience ce mercredi 25 mai 2022 auprès de Madame Yaël BRAUN PIVET, ministre de l'Outre-mer et Monsieur DUPONT MORETTI, ministre de la Justice, garde des Sceaux pour être reçues ce samedi 28 mai. Notre demande est restée sans réponse de leur part. Cette non-réponse en dit long sur le traitement réservé à la population des Antilles.

Il est à rappeler que lors de sa visite en 2018, le Président de la République, Emmanuel Macron avait qualifié l'affaire du chlordécone de "scandale environnemental".

Il est profondément regrettable de constater que la ministre de l'Outre-mer et le ministre de la Justice ne prennent pas la mesure de ce "massacre environnemental et sanitaire", et n'en fassent pas une de leurs priorités.

Pour obtenir justice et réparation, nos organisations ne lâcheront rien !